RÈGLEMENT OFFICIEL
PRIX INTERNATIONAL
DE DANSE DE BIARRITZ

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions d'organisation et de participation au concours officiel de danse classique, contemporaine et urbaine organisé par Manon BASTARDIE et Clémence BONNEMAISON, les 26 et 27 octobre 2026, à **Biarritz**.

ARTICLE 1 – ADMISSIBILITÉ DES CANDIDATS
Le concours est ouvert aux danseurs se présentant en solo, duo et/ou groupe, répartis par catégories d'âge et de niveau conformément aux critères établis par l'organisation. Tout candidat reconnaît être apte à la pratique de la danse en compétition.

ARTICLE 2 – DISCIPLINES ET CATÉGORIES
Les disciplines représentées sont la danse classique, la danse contemporaine, la danse jazz et la danse urbaine. Les catégories sont définies par tranches d'âge (âge au 1er janvier de l'année civile en cours) et niveaux techniques (les candidats s'inscrivant en tant que pré-professionnel n'auront pas le même barème).
Voir l'annexe pour les différentes catégories et la distinction des niveaux amateur et pré-professionnel.

ARTICLE 3 – MODALITÉS D'INSCRIPTION
Les inscriptions s'effectuent via la plateforme officielle du concours. Toute inscription est définitive après validation et paiement des frais d'inscription. Ces frais ne sont pas remboursables, sauf annulation du concours par l'organisateur. **Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 10 octobre 2026,** sous réserve de places restantes. L'organisateur se réserve le droit de clôturer les inscriptions à une autre date si le nombre limite de candidats est atteint avant.

ARTICLE 4 : TARIFS
L'inscription au concours est soumise au règlement des frais suivants :
- **Adhésion obligatoire :** 12 € par personne (au titre de l'adhésion annuelle).
- **Frais de participation :**

-50 € pour un passage en solo
-80 € pour 2 passages solos
-80 € pour un duo
-130 € pour un groupe

Moyen de paiement : en ligne via Hello asso OU par chèque à l'ordre de "Prix international de danse de Biarritz"

ARTICLE 5 : CATÉGORIE PRÉ PROFESSIONNELLE
Modalités d'inscription et sélection;
La catégorie pré-professionnelle du Prix International est ouverte aux candidats en voie de professionnalisation, répondant aux critères d'âge et de formation définis par l'organisation du concours.

1. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Peuvent concourir en catégorie pré-professionnelle les candidats :
- en cours de formation ou récemment diplômés d'un établissement reconnu ;
- faisant plus de 8h de danse/semaine
- n'exerçant pas encore leur activité à titre pleinement professionnel ;

Cette catégorie est ouverte à tous les âges.

2. MODALITÉS D'INSCRIPTION
L'inscription à la catégorie pré-professionnelle s'effectue exclusivement par mail, et comprend obligatoirement :
-le formulaire d'inscription dûment complété ;
-les pièces administratives demandées ;

Toute inscription incomplète ou ne respectant pas les modalités ci-dessous sera automatiquement refusée.

L'organisation se réserve le droit de refuser ou éliminer tout candidat ne respectant pas les présentes modalités.
La participation au Prix International implique l'acceptation pleine et entière du présent article et du règlement général.

ARTICLE 6 – DÉROULEMENT ET DURÉE DES VARIATIONS
La durée des variations est fixée par catégorie. Pour les solos, en classique comme en contemporain et jazz le temps de la variations sera de maximum 2min30, pour les groupes et les duos le temps sera de 3min maximum.
Tout dépassement du temps imparti pourra faire l'objet d'une pénalité appliquée par le jury.

ARTICLE 7 – SUPPORTS MUSICAUX
Les supports musicaux doivent être transmis dans les délais impartis (18 SEPTEMBRE 2026), au format MP3 ou WAV, et clairement identifiés (Nom – Prénom – Discipline – Catégorie).

ARTICLE 8 – JURY ET CRITÈRES D'ÉVALUATION
Le jury est composé de professionnels reconnus du milieu chorégraphique. Les candidats sont évalués selon les critères suivants : technique, qualité des lignes, musicalité, interprétation et présence scénique. Les décisions du jury sont souveraines et sans appel.

ARTICLE 9 – DROIT À L'IMAGE
Les candidats autorisent expressément l'organisateur à exploiter les images et enregistrements réalisés lors du concours à des fins de communication, sans contrepartie financière.

ARTICLE 10 – RÈGLES DE CONDUITE
Le bon déroulement du concours repose sur le respect du travail des candidats et du jury. Les consignes suivantes sont obligatoires :
- **Photos et Vidéos :** Il est **strictement interdit** de prendre des photos ou de filmer durant les passages. Un photographe professionnel est mandaté par l'organisation pour assurer la couverture de l'événement.
- **Applaudissements :** Afin de ne pas perturber la concentration des participants et de respecter le timing des passages, il est interdit d'applaudir entre chaque candidat.
- **Silence :** Le public est prié de maintenir un calme absolu et de mettre les téléphones portables sous silencieux pendant toute la durée des prestations.

ARTICLE 11 – RESPONSABILITÉ
L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dommage corporel survenu pendant la durée de l'événement.

ARTICLE 12 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT
L'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement en cas de nécessité ou de force majeure.

ANNEXES
PRIX INTERNATIONAL DE DANSE DE BIARRITZ

LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES

Solo Danse classique

- Préparatoire (8 à 10 ans)
- Elémentaire 1 (10 à 12 ans)
- Elémentaire 2 * (11 à 13 ans)
- Moyen 1 (12 à 14 ans)
- Moyen 2* (12 à 14 ans)
- Catégorie 1* (15 à 17 ans)
- Catégorie 2 *(18 à 20 ans)
- Catégorie 3* (21 à 23 ans)

* pointe **OBLIGATOIRE**

Groupes et duos (Danse Classique)

- Préparatoire (8 à 10 ans)
- Elémentaire (10 à 13 ans)
- Moyen (13 à 15 ans)
- Catégorie 1 (15 à 17 ans)
- Catégorie 2 (18 à 20 ans)
- Catégorie 3 (20 à 23 ans)

Solo contemporain / Jazz

- Préparatoire (8 à 10 ans)
- Elémentaire (10 à 12 ans)
- Moyen (12 à 14 ans)
- Catégorie 1 (15 à 17 ans)
- Catégorie 2 (18 à 20 ans)
- Catégorie 3 (21 à 23 ans)

Groupes et duos (Contemporain / Jazz)

- Préparatoire (8 à 10 ans)
- Elémentaire (10 à 13 ans)
- Moyen (13 à 15 ans)
- Catégorie 1 (15 à 17 ans)
- Catégorie 2 (18 à 20 ans)
- Catégorie 3 (20 à 23 ans)

Groupes (Danse Urbaine*)

- De 8 à 23 ans (catégorie unique)

*Les styles inclus pour la danse urbaine sont le **hip-hop**, le **breakdance**, le **dancehall,** le **streetjazz ...**

DISTINCTIONS DES NIVEAUX AMATEUR ET PRÉ-PROFESSIONNEL

Pour garantir l'équité de la compétition, les participants doivent choisir leur catégorie en fonction de leur parcours et de leur volume d'entraînement :

1. **Catégorie Amateur :** cette catégorie s'adresse aux danseurs pratiquant la danse sans horaires aménagés et/ou avec un entrainement de moins de 6h par semaine.
2. **Catégorie Pré-professionnel :** cette catégorie s'adresse aux danseurs ayant plus de 8h d'entrainement par semaine avec ou sans horaires aménagés ou étant inscrits dans un centre de formation professionnel.

L'inscription définitive ne sera confirmée qu'après validation écrite de l'organisation.

TENUES RÉGLEMENTAIRES

La présente annexe fait partie intégrante du règlement officiel du concours. Le respect strict des tenues réglementaires est obligatoire afin de garantir l'équité de jugement et la bonne appréciation du travail technique par le jury.

1. Danse classique

- Justaucorps réglementaire **obligatoire**
- Couleurs **sobres** et **claires** exigées
- Couleurs flashy et noir **strictement interdites**
- Collants roses **obligatoires**
- Jupettes autorisées **uniquement** si elles ne masquent pas les lignes corporelles
- Coiffure en chignon **obligatoire**

2. Danse contemporaine / jazz

- Jusqu'à la catégorie Moyen 2 **inclus** :
- Justaucorps **obligatoire**
- Shorty noir autorisé

À partir des catégories supérieures :

- Liberté de tenue **sous réserve** d'une visibilité optimale des lignes du corps
- Les costumes **amples** ou **dissimulant** le travail corporel sont **interdits**

3. Dispositions disciplinaires

Tout manquement au présent règlement pourra entraîner une pénalité, voire une disqualification, sur décision du jury.

4. Spécifications relatives à la tenue réglementaire

- Premier jour (Éliminatoires) : Le port de la tenue réglementaire expliquer ci-dessus est obligatoire pour les premières épreuves (**uniquement** pour les passages en **solo**, en ce qui concerne les duos et les groupes les passages se font en costumes dès le premier jour).
- Deuxième jour (phase finale) : Les candidats sélectionnés pour la finale ont l'obligation stricte de se présenter en costume de scène pour leur passage et la cérémonie de remise des prix.

Signature du **candidat** :
Précédé par "lu et approuvé"

Siganture du **parent/responsable legal** (si mineur) :
Précédé par "lu et approuvé)